

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
11/9/42
DOSSIER N°6614**

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ACCUEILS DE LOISIRS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental du 12 décembre 2005 validant la mise en œuvre des politiques en faveur de la petite enfance ;
VU le Schéma Départemental des services aux familles, installé le 13 mars 2023 en présence de l'Etat, la CAF et le Département ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-11/9/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions de fonctionnement aux Accueils de Loisirs du département, conformément au tableau joint en annexe, en complément des aides attribuées par la CAF et par la MSA et dans la limite d'un taux de prise en charge fixé à 6% pour un montant total de 29 007,50€ détaillé ci après :

Le montant de 23 286,87 € est alloué aux structures gérées par les collectivités territoriales .

Le montant de 5 720,63 € est alloué aux structures gérées par les associations ;

Gestionnaire	Equipement	Actes 2023	Montant droit PS CAF	Montant accordé Conseil Départemental	Décision
ASSOCIATION AGIR	ALSH LES GRENOUILLES	6 800 €	3 731,36 €	246,02 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE DE GUERET	ACCUEILS DE LOISIRS	35 612€	19 541,37 €	1 288,44 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas part au vote : Mme ML. Geoffre, Elue Mairie de Guéret
ASSOCIATION GALOPINS EN MARCHE	ALSH LES GALOPINS EN MARCHE	3 368€	1 848,12 €	121,85 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
LA PALETTE-LE PANEL DES POSSIBLES	ALSH DUN LE PALESTEL	10 234€	5 615,70 €	370,27 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE DE STE FEYRE	ALSH STE FEYRE	17 420€	9 558,88 €	630,26 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas au vote : Mme I. Pénicaud, Elue Mairie de Ste Feyre
ASSOCIATION CLE DE CONTACT	ALSH CLE DE CONTACT	24 044€	13 193,66 €	869,91 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE D'AJAIN	ALSH AJAIN	9 041€	4 961,07 €	327,10 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
ALSH PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE	ALSH GENOUILLAC	14 330€	7 863,30 €	518,46 €	28 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : M. G. Marsaleix, Mme H. Pilat (ayant donné pouvoir à M. G. Marsaleix) Elus Membres CC Portes de la Creuse en Marche
CDC CREUSE GRAND SUD	ALSH GENTIOUX EXTRASCOLAIRE	8 194€	4 496,29 €	296,46 €	27 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme R. Nicoux, Mme L. Chevreux, M. JL. Léger, Elus Membres CC Creuse Grand Sud

ASSOCIATION LES PLATEAUX LIMOUSINS	ALSH PLATEAUX LIMOUSINS	3 708€	2 034,69 €	134,16 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
VILAJ	ALSH DU PAYS DE BOUSSAC	12 848€	7 050,08 €	464,84 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
ASSOCIATION CENTRE SOCIAL DE LA MJC LES LOUPIOTS	CENTRE DE LOISIRS MJC LES LOUPIOTS	19 948€	10 946,07 €	721,72 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE DE ST VAURY	ALSH ST VAURY	19 124€	10 493,91 €	691,91 €	28 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : M. P. Bayol (ayant donné pouvoir à M. E. Bodeau), Mme A. Martin (ayant donné pouvoir à M. J.L. Léger, Elus Mairie de St Vaury)
MAIRIE DE ST FIEL	ALSH ST FIEL	23 884€	13 105,87 €	864,12 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
CDC CREUSE GRAND SUD	ALSH FELLETIN EXTRASCOLAIRE	1 2984€	7 124,71 €	469,76 €	27 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme R. Nicoux, Mme L. Chevreux, M. J.L. Léger, Elus Membres CC Creuse Grand Sud
MAIRIE DE GUERET	ALSH ANTENNES QUARTIERS	8 993€	4 934,73 €	325,37 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas au vote : Mme ML. Geoffre, Elue Mairie de Guéret
CREUSE OUEST SUD	ALSH AHUN	4 0766€	22 369,53 €	1 474,91 €	28 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme C. Defemme, M. T. Gaillard, Elus Membres CC Creuse Sud-Ouest
CDC BENEVENT GRAND-BOURG	ALSH GRD BOURG FURSAC	13 168€	7 225,68 €	476,42 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas au vote : M. B. Labar, Elu Membre CC Bénévent-Le Grand-Bourg
CREUSE CONFLUENCE	ALSH GOUZON	8 512€	4 670,79 €	307,96 €	26 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme MT. Vialle, Mme MC. Bunlon, M. N. Simonnet, M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence

CREUSE CONFLUENCE	ALSH JARNAGES	8 785€	4 820,59 €	317,84 €	26 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme MT. Vialle, Mme MC. Bunlon, M. N. Simonnet, M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence
MAIRIE ANZEME	ALSH ANZEME	4 68€	256,81 €	16,93 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
CREUSE CONFLUENCE	ALSH EVAUX	8 772€	4 813,46 €	317,37 €	26 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme MT. Vialle, Mme MC. Bunlon, M. N. Simonnet, M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence
CREUSE CONFLUENCE	ALSH CHAMBON	4 860 €	2 666,83 €	175,83 €	26 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme MT. Vialle, Mme MC. Bunlon, M. N. Simonnet, M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence
MAIRIE DE ST SULPICE LE GUERETOIS	ACCUEIL ADOS ST SULPICE LE GUERETOIS	2 328 €	1 893,92 €	124,87 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas part au vote : M. E. Bodeau, Elu Maire de St Sulpice Le Guérétois
MAIRIE DE GUERET	ACCUEIL ADOS FAYOLLE	5218,5 €	4 245,46 €	279,92 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas au vote : Mme ML. Geoffre Elue Maire de Guéret
MAIRIE DE LAVAVEIX	ALSH LAVAVEIX-LES- MINES	7016 €	3 849,89 €	253,84 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE DE SAINT VICTOR	ALSH SAINT VICTOR	1480 €	812,12 €	53,55 €	30 pour – 0 contre – 0 abs

MAIRIE DE ST SULPICE LE GUERETOIS	ALSH ST SULPICE LE GUERETOIS	18354,25 €	9 570,46 €	631,02 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas part au vote : M. E. Bodeau, Elu Maire de St Sulpice Le Guérétois
MAIRIE DE GUERET	ALSH PERISCOLAIRE	75290,63 €	39 258,79 €	2 588,49 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas au vote : Mme ML. Geoffre Elue Mairie de Guéret
MAIRIE STE FEYRE	ALSH STE FEYRE	63553 €	33 138,44 €	2 184,95 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas au vote : Mme I. Pénicaud Elue Mairie de Ste Feyre
ASSOCIATION CLE DE CONTACT	ALSH CLE DE CONTACT	25931 €	13 521,20 €	891,51 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE AJAIN	ALSH AJAIN	11544,01 €	6 019,39 €	396,88 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
CDC CREUSE GRAND SUD	ALSH GENTIOUX	3466 €	1 807,28 €	119,16 €	27 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme R. Nicoux, Mme L. Chevreux, M. J.L. Léger, Elus Membres CC Creuse Grand Sud
VILAJ	ALSH DU PAYS DE BOUSSAC	7634,5 €	3 980,86 €	262,47 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE BOURGANEUF	ALSH BOURGANEUF	7834,64 €	4 085,22 €	269,36 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
ASSOCIATION CENTRE SOCIAL DE LA MJC	ALSH LES LOUPIOTS MJC	33944 €	17 699,42 €	1 166,99 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE DE ST VAURY	ALSH ST VAURY	38537,5 €	20 094,61 €	1 324,92 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : M. P. Bayol (ayant donné pouvoir à M. E. Bodeau), Mme A. Martin (ayant donné pouvoir à M. J.L. Léger), Elus Mairie de St Vaury
MAIRIE DE ST FIEL	ALSH ST FIEL	52839,32 €	27 552,01 €	1 816,62 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
MAIRIE ANZEME	ALSH ANZEME	469 €	244,55 €	16,12 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
CDC CREUSE GRAND SUD	ALSH FELLETIN	8048 €	4 196,47 €	276,69 €	27 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme R. Nicoux, Mme L. Chevreux, M. J.L. Léger, Elus Membres CC Creuse Grand Sud
CDC BENEVENT GRAND-BOURG	ALSH GRAND-BOURG	53997,53 €	28 155,93 €	1 856,43 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas au vote : M. B. Labar, Elu Membre CC Bénévent-Le Grand-Bourg

MAIRIE DE FELLETIN	ALSH FELLETIN CIGALE	5440 €	2 836,58 €	187,03 €	29 pour – 0 contre – 0 abs Ne prend pas part au vote : Mme R. Nicoux, Elue Mairie de Felletin
CREUSE CONFLUENCE	ALSH GOUZON PERISCOLAIRE	5240,5 €	2 732,55 €	180,17 €	26 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme MT. Vialle, Mme MC. Bunlon, M. N. Simonnet, M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence
ASSOCIATION AGIR	ALSH MICADO PERISCOLAIRE	4650,5 €	2 424,91 €	159,88 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
CREUSE CONFLUENCE	ALSH JARNAGES PERISCOLAIRE	5689,5 €	2 966,68 €	195,61 €	26 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme MT. Vialle, Mme MC. Bunlon, M. N. Simonnet, M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence
CREUSE SUD OUEST	ALSH AHUN	24913 €	12 990,39 €	856,51 €	28 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme C. Defemme, M. T. Gaillard, Elus Membres CC Creuse Sud-Ouest
LA PALETTE-LE PANEL DES POSSIBLES	ALSH DUN LE PALESTEL	6864 €	3 579,10 €	235,98 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
LES PLATEAUX LIMOUSINS	ALSH PLATEAUX LIMOUSINS PERISCOLAIRE	1480,5 €	771,98 €	50,90 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
CDC PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE	ALSH BONNAT - CHATELUS-MALVALEIX	7728 €	4 029,61 €	265,69 €	28 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : M. G. Marsaleix, Mme H. Pilat (ayant donné pouvoir à M. G. Marsaleix) Elus Membres CC Portes de la Creuse en Marche
MAIRIE LAVAVEIX-LES-MINES	ALSH LAVAVEIX-LES-MINES	15072,55 €	7 859,28 €	518,19 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
CREUSE CONFLUENCE	ALSH EVAUX	5233,5 €	2 728,90 €	179,93 €	26 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme MT. Vialle, Mme MC. Bunlon, M. N. Simonnet, M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence

CREUSE CONFLUENCE	ALSH CHAMBON	3105 €	1 619,04 €	106,75 €	26 pour – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : Mme MT. Vialle, Mme MC. Bunlon, M. N. Simonnet, M. F. Foulon, Elus Membres CC Creuse Confluence
ASSOCIATION LES GALOPINS EN MARCHÉ	ALSH GALOPINS	702 €	366,04 €	24,13 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
COMMUNE DE CHENERAILLES	ALSH CHENERAILLES	240 €	125,14 €	8,25 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
COMMUNE DE SAINT VICTOR EN MARCHÉ	ALSH ST VICTOR EN MARCHÉ	2815 €	1 467,83 €	96,78 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
			TOTAL	29 007,50 €	

- d'approuver le nouveau modèle de convention pour le versement de ces subventions aux structures concernées afin de préciser, en son article 2, que la subvention vise à financer les périodes d'extra scolaire et de péri scolaire, comme suit: « Le versement de la subvention interviendra pour l'accueil pendant les périodes extra scolaires se situant en dehors des heures d'école (en soirée, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, en fin de semaine et pendant les vacances) et pendant les périodes péri scolaires se situant immédiatement avant ou après l'école (pendant le temps du transport scolaire, pendant la période d'accueil avant la classe, pendant le temps de la restauration à l'école, après la classe, pendant les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives, le mercredi après-midi) selon l'habilitation délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. »

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions et avenants aux conventions déjà en vigueur à intervenir avec les structures concernées, conformément aux modèles joints en annexe à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental : chapitre 65, article 657382 fonction 331 (service jeunesse, politique publique 3.5) et chapitre 65, article 65748, fonction 331 (service jeunesse, politique publique 3.5).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET